

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMAZAN

Le 11 juillet 2024 à 18h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 01/07/2024

Présents : 9 / 13 : Mme CAPELLI Aurélie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale, Louis DONNET, M. FABRE Benoit, Mme GAFFET Muriel

Absents : 4/13 : Mme REUTER Dominique, Mme CREPEL Christine, M. LOUCHE Robin, Mme COLLOMB Valérie

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. SENOT Laurent a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

MANDAT 2020-2026

Mise à jour

Suite à la composition de la commission finances décidée le 12 juin 2020 par délibération 2020-637, de la commission sécurité et salubrité décidée par la délibération 2020-667 du 25 septembre 2020, de la commission urbanisme et aménagement décidée par la délibération 2020-670 du 13 novembre 2020, Monsieur le Maire rappelle l'article L.2121-22 du CGCT donnant au Conseil municipal la possibilité de constituer des commissions chargées d'étudier des questions soumises au Conseil. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Vu la délibération 2022-814 visant la dernière mise à jour des commissions communales

Le Conseil municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité décide, constituer les commissions suivantes tel que :

Commission finances

1. CAPELLI Aurélie
2. CROUZET André
3. FABRE Benoit, Vice-Président
4. GAFFET Muriel
5. MANGIN Jean-Baptiste
6. STEEMERS Pascale
7. REUTER Dominique

Commission urbanisme et aménagement

1. CAPELLI Aurélie
2. CASTAN-COLLOMB Valérie
3. CROUZET André
4. DIJON Benoit
5. GAFFET Muriel
6. LOUCHE Robin
7. MANGIN Jean-Baptiste
8. REUTER Dominique
9. SENOT Laurent
10. STEEMERS Pascale, Vice-Présidente

Commission sécurité et salubrité

1. CAPELLI Aurélie
2. CROUZET André
3. DIJON Benoit
4. DONNET Louis, Président
5. GAFFET Muriel
6. LOUCHE Robin
7. REUTER Dominique
8. STEEMERS Pascale

Les autres commissions restent inchangées, pour rappel :

CAO dont délégation de service public – marchés publics – jurys de concours

Titulaires

1. CROUZET André
2. DIJON Benoit
3. MANGIN Jean-Baptiste

Suppléants

1. CAPELLI Aurélie
2. SENOT Laurent
3. STEEMERS Pascale

Commission scolaire, périscolaire et petite enfance

1. CAPELLI Aurélie, Vice-Présidente
2. CREPEL Christine
3. CROUZET André
4. FABRE Benoit
5. GAFFET Muriel
6. MANGIN Jean-Baptiste
7. REUTER Dominique

Commission culture, tourisme, vie associative et festivités

1. CAPELLI Aurélie
2. CASTAN-COLLOMB Valérie
3. GAFFET Muriel
4. LOUCHE Robin, Vice-Président

Commission communication et information

1. CAPELLI Aurélie
2. CASTAN-COLLOMB Valérie
3. GAFFET Muriel
4. LOUCHE Robin, Vice-Président
5. STEEMERS Pascale

Commission économie locale et agriculture

1. CASTAN-COLLOMB Valérie
2. CROUZET André, Vice-Président
3. DIJON Benoit
4. FABRE Benoit
5. MANGIN Jean-Baptiste

DEL2024-107

Commission logements communaux

1. CAPELLI Aurélie
2. CREPEL Christine
3. CROUZET André
4. GAFFET Muriel
5. REUTER Dominique
6. SENOT Laurent, Vice-Président

- Rappelle que les commissions sous la Présidence de Monsieur le Maire
- autorise Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, à signer tout document permettant l'exécution de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, LOUIS DONNET

